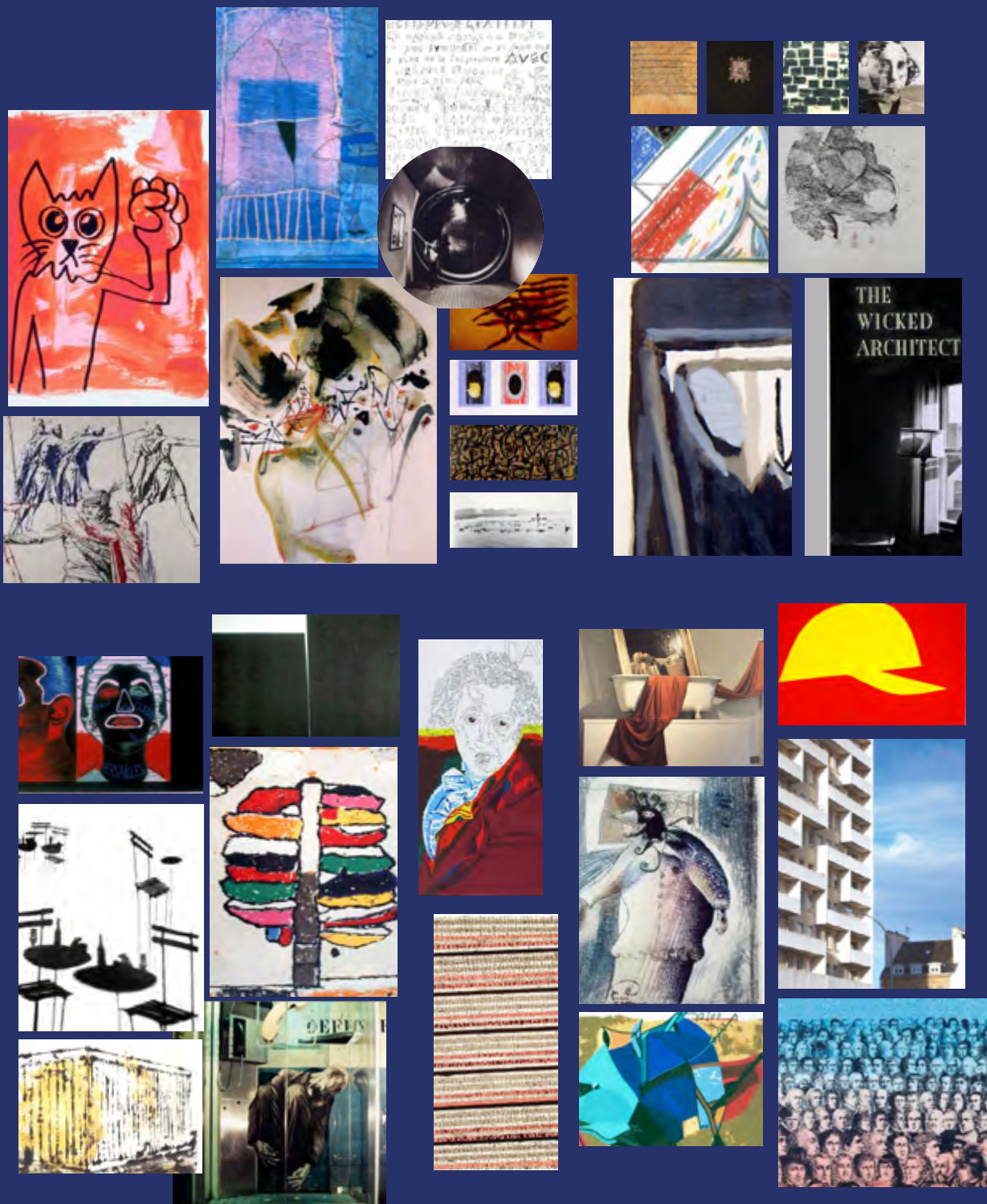


Artothèque

A l'usage des établissements scolaires du Morbihan



ArTothèque

Des oeuvres d'art à l'école

Créée par l'association IDEE et l'Inspection d'Académie du Morbihan afin de développer l'éducation artistique dans les établissements scolaires, l'artothèque de la Ligue de l'enseignement du Morbihan a pour objectifs de :

- favoriser la rencontre directe des élèves avec les oeuvres d'art,
- promouvoir des recherches à partir des oeuvres et développer la curiosité et le jugement critique,
- aider les enseignants à construire leurs projets et mettre à leur disposition des documents pédagogiques concernant les oeuvres (catalogues, techniques et vocabulaires spécifiques...),
- accompagner l'enseignement de l'histoire des arts.

Un fonds, des modules thématiques

Le fonds de l'artothèque est composé de «multiples» :

gravures, estampes, photographies... 85 oeuvres en fonds propre et 75 oeuvres en convention de prêt avec le Fonds national d'art contemporain.

Votre contact :

Véronique Riou - vriou@ligue56.fr

Il est réparti selon des modules thématiques :

«Figuration, non figuration»; «Paysage»; «Signe et médium»; «Animaux»; «Photographies»; «L'image»; «Espace littéral/espace suggéré»; «La représentation humaine»; «Signe et écriture»; «Estampes et Révolution»; «Une ville, des artistes».

La base de données est hébergée sur le site de l'Inspection d'Académie du Morbihan :

www.ia56.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/17042

Modalités de prêt

Les oeuvres sont empruntables par tout établissement scolaire public.

L'emprunteur s'engage à :

- s'affilier à la Ligue de l'enseignement,
- signer le contrat de prêt,
- se charger du transport aller et retour (se renseigner auprès des conseillers pédagogiques pour modalités),
- présenter les oeuvres dans les conditions les plus favorables,
- prendre les mesures de protection adéquates des oeuvres, et financer les réparations d'encadrement ou bris de glace en cas de détérioration.

L'artothèque s'engage à :

- fournir une ou plusieurs oeuvres ou un module d'oeuvres, pendant une période à déterminer en fonction du projet,
- assurer les oeuvres (APAC assurances).

Intervention des CPD

Les Conseillers Pédagogiques départementaux en Arts Plastiques peuvent vous accompagner dans votre projet

présentations des oeuvres, renseignements, aide au transport...

L'affiliation à la Ligue

L'affiliation est valable durant l'année scolaire et permet l'accès à tous les outils pédagogiques de la Ligue : artothèque, malles pédagogiques de lutte contre les discriminations, expositions thématiques (voir notre site www.laligue56.org)...

- Etablissement scolaire du premier ou second degré, université, établissement spécialisé public :

< 500 élèves : 32,50€

> 500 élèves : 52,50€

- Accès gratuit aux établissements déjà affiliés à l'USEP.

Artothèque

A l'usage des établissements scolaires du morbihan

Contacts

Renseignements, réservations :

Véronique Riou - Ligue de l'enseignement du Morbihan

02 97 21 17 43 вриou@ligue56.fr

Hors prise en charge par le biais d'un dispositif, l'intervention est facturée 180€ les 2H + frais de déplacements (informations et devis sur demande)

Accompagnement de projet :

pour l'Inspection d'Académie,
Véronique GIRARD - veronique.girard@ac-rennes.fr
Patricia LE CROM - patricia.le-crom@ac-rennes.fr